

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Arrêté Municipal n°4228 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{ère} catégorie à l'ASA Volley-Ball l'occasion du tournoi annuel du club

Le Maire de Maisons-Alfort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L.3321-1, L.3334-1 et L.3334-2,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/0060 du 10 janvier 2020 réglementant les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département du Val-de-Marne,

Considérant la demande formulée le 11 mai 2026 par Madame [REDACTED] Présidente de l'ASA Volley-Ball en vue d'être autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire,

ARRÊTE

Article 1 –

Madame [REDACTED] Présidente de l'ASA Volley-Ball, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{ère} catégorie, dans le Palais des Sports situé au 4 rue Edouard Herriot et le gymnase Condorcet situé 35 rue Danielle Casanova à Maisons-Alfort, le dimanche 14 juin 2026 de 8 heures à 20 heures 30, à l'occasion du tournoi annuel du club.

Article 2 –

À cette occasion, il ne pourra être servi que des boissons du 1^{er} groupe à savoir :
Boissons du 1^{er} groupe : Boissons sans alcool, eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

Article 3 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Maisons-Alfort
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- Madame [REDACTED] Présidente de l'ASA Volley-Ball qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Maisons-Alfort, le 18 mai 2026



MIS EN LIGNE LE 22.05.2026

Romain MARIA
Maire de Maisons-Alfort
Conseiller Régional d'Île-de-France